

Nombre de membres
En exercice : 11
Présents : 8
Pouvoirs : 2
Votants : 10

776

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 1^{er} MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le premier mars à dix-huit heures quinze minutes, le conseil municipal de Méhers, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles LIONS, Maire

Date de convocation : 26 février 2024

PRÉSENTS : LIONS Gilles, FICHTEN Marie-Pierre, FRANQUELIN Jean-Philippe, TEITGEN Carole, POINTEAUX Josette, VALLETTA Annick, LAROCHE Romain, FRANQUELIN Florentin

Absent(s) excusé (s) : DEBRUYNE Caroline BROUHENA Christelle LIONS Pascale

Absent(s) non excusé(s) :

Pouvoir(s) : Mme Caroline DEBRUYNE donne pouvoir à Mme FICHTEN Marie-Pierre

Mme LIONS Pascale donne pouvoir à Mme POINTEAUX Josette

Secrétaire de séance : Mme FICHTEN Marie-Pierre

501- DOB (Débat d'Orientations Budgétaires)

M. le Maire rappelle au conseil que dans les communes de moins de 3 500 habitants, il n'y a pas d'obligation d'organiser un débat d'orientation budgétaire, mais que depuis le début de cette mandature, ce DOB est présenté au conseil municipal afin que celui-ci soit parfaitement informé de la situation financière de la commune.

Il est donc présenté au conseil

-Le **Document de valorisation financière et fiscale 2022**, réalisé par le SGC de Romorantin-Lanthenay

(recettes de fonctionnement, dépenses de fonctionnement, autofinancement brut et net)

- **La situation pluriannuelle des emprunts 2023-2032**

Cette analyse sert de base afin de déterminer les choix financiers du futur budget 2024. Ce débat d'orientation budgétaire prend en compte le contexte économique actuel, et fournit les informations utiles au conseil municipal afin de pouvoir appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif 2024 et de dégager des priorités budgétaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, dit à l'unanimité avoir procédé au débat d'orientations budgétaires de l'année 2024.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire, LIONS Gilles

La secrétaire de séance, FICHTEN M.Pierre

Le Transmis en préfecture le 06 mars 2024

Certifié exécutoire le 06 mars 2024